

AIDE-MÉMOIRE DU PSA

Chaque jour

- Effectuer **deux inspections du troupeau par jour** et consigner les vérifications sur le formulaire et **parapher deux fois**.
- Consigner, de manière séparée, les mortalités naturelles et les euthanasies sur le formulaire. *Nouveauté* - **Inscrire 0 dans la case** s'il n'y a pas de mortalité.
- Nouveauté* - Séparer les oiseaux malades ou blessés, faire une évaluation au moins deux fois par jour et donner les soins appropriés (traiter ou euthanasier).
- Consigner la température minimale et maximale de l'installation de ponte sur le formulaire. Si la plage recommandée n'est pas respectée, inscrire la température extérieure dans le tableau des mesures correctives
- Consigner la quantité de moulée et le volume d'eau consommé sur le formulaire. *Nouveauté* – *Estimation de la consommation de la moulée n'est plus acceptée.*
- Si un problème survient, compléter le tableau des mesures correctives.

Chaque mois

- Mesurer, à la **hauteur des oiseaux**, la concentration d'ammoniac dans le poulailler et consigner le résultat au formulaire (entre les mois d'octobre et mars).
- Si la concentration d'ammoniac >25 ppm, apporter des correctifs et les noter dans le tableau des mesures correctives.
- Vérifier le bon fonctionnement de la génératrice d'appoint et de son alarme : consigner la date de vérification et ses initiales sur le formulaire.

En préparation pour le transport lors de la capture et du chargement

- Rendre accessible un exemplaire des *Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement*.
- Nouveauté* - Le processus de capture et de chargement est planifié d'avance afin de minimiser la manipulation des oiseaux, la durée, et pour que les camions puissent partir rapidement.
- La santé et l'aptitude du troupeau sont évaluées avant le transport. Les oiseaux inaptes au transport ne sont pas chargés.

Programme de soins des animaux 2.0 - POC

- L'intensité lumineuse est réduite durant la capture.
- Conserver la Politique sur la manipulation des oiseaux de l'entreprise de capture et du transporteur.
- Consigner la date et l'heure à laquelle les oiseaux n'ont plus accès à l'alimentation sur la feuille d'information sur le troupeau et conserver une copie.
- Conserver le bon de transport incluant l'heure de fin de chargement.
- Nouveauté** -L'entrée et la cour permettent aux camions de transport de circuler facilement et en sécurité.

Chaque année

- Revoir, signer et dater :
 - La Politique sur le bien-être des animaux.
 - Le Code d'éthique et de conduite des employés par le gestionnaire et de tous les employés **(incluant ceux de la fin de semaine)**.
 - Le Plan d'urgence en cas d'incendie, de sinistre ou de panne. **Nouveauté** – Ajout du numéro de téléphone du vétérinaire traitant.
 - **Nouveauté** – Plan d'euthanasie
 - La Politique sur le traitement du bec.
 - Certificat d'historique du troupeau – **Nouveauté** – Les poules qui sont logées en volière doivent provenir de systèmes d'élevage en liberté /libre parcours où les poulettes avaient accès à des perchoirs.
- Nouveauté** - Registre des visiteurs réguliers (par exemple camionneur du poste de classement, technicien, etc)

En tout temps

NOUVEL EMPLOYÉ

- Faire remplir le Code d'éthique et de conduite des employés.
- Former l'employé qui manipule et/ou euthanasie les oiseaux et consigner cette action dans le registre de formation.
- Nouveauté** - Les employés comprennent la Politique sur le bien-être des animaux d'élevage, les Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement, le plan d'urgence, les pratiques d'élevage relevant de leurs postes respectifs et le Programme de soins aux animaux.

VISITEURS

- Vérifier que les visiteurs lisent la Politique des visiteurs et la signent dans le registre des visiteurs.
- Nouveauté** – Registre des visiteurs réguliers

LOGEMENT

- Vérifier que les cages sont sécuritaires et permettent aux oiseaux de bouger librement :
 - o Introduction et retrait des oiseaux sans blessures.
 - o Plancher ne causant pas de blessures.
 - o Hauteur des cages.
- S'assurer d'avoir au moins deux oiseaux par cage à moins de conditions particulières (oiseaux blessés, cannibalisme, etc.)
- Détenir un **certificat de densité de logement du poulailler** approuvé par les POC.
- Spécificités pour chaque type de logement :

	système enrichi	parquet	volière
Allocation d'espace	116,25 po2 (total) 93 po2 (sans les nids) 17,7 po hauteur libre	144 po2 (lattes+litière) ou 294,5 po2 (100% litière) 17,7 po hauteur libre	144 po2 17,7 po hauteur libre
Nids	10 po2 Trois côtés fermés pas abreuvoirs ni perches	12,9 po2 trois côtés fermés pas abreuvoirs ni perches	12,9 po2 trois côtés fermés pas abreuvoirs ni perches
Perches	5,9 po	5,9 po >20% à 15,7 po haut Max 39,4 po haut 7,5 po murs, plafonds 11,8 po distance perches 3/4 po diamètre	5,9 po >20% à 15,7 po haut Max 39,4 po haut 7,5 po murs, plafonds 11,8 po distance perches 3/4 po diamètre
Mangeoires	2,8 po 6 po entre nid et mangeoire	2,8 po 6 po entre nid et mangeoire	2,8 po 6 po entre nid et mangeoire
Abreuvoirs	1 tétine / 12 poules	1 tétine / 12 poules 1 cloche/100 poules 0,5 po linéaire/ poule	1 tétine / 12 poules 1 cloche/100 poules 0,5 po linéaire/ poule
Surface grattage	4,8 po2	15% de l'espace utilisable 1 site de picorage / 1500 poules	33% de l'espace utilisable

ALIMENTATION ET EAU

- Avoir deux tétines par cage.

Programme de soins des animaux 2.0 - POC

- Nouveauté** – Tous les oiseaux ont accès aux aliments et à l'eau en tout temps (Non-conformité si poules à l'extérieur du système de logement ou sous les lattes).

ÉCLAIRAGE

- Nouveauté** - Logements conventionnels et en colonie enrichie : l'intensité lumineuse est **d'au moins 5 lux en moyenne aux mangeoires** durant la phase d'éclairage.
- Nouveauté** – Logements en liberté / libre parcours : l'intensité lumineuse dans l'environnement des poules est en moyenne **d'au moins 10 lux**.
- Nouveauté** - Logements en colonie enrichie et en liberté / libre parcours : les lumières sont **allumées graduellement ou par étapes** sur une **période d'au moins 5 minutes**
Nouveauté - Logements en colonie enrichie et en liberté / libre parcours : les lumières sont **éteintes graduellement ou par étapes** sur une **période d'au moins 15 minutes**.

GESTION DE LA SANTÉ DU TROUPEAU

- Vérifier que l'état d'emplumement est adéquat et propre (sans fumier).
- Noter dans les mesures correctives les cas d'animaux blessés qui sont déplacés dans un logement pour recouvrir leur santé.

EUTHANASIE

- Nouveauté** - Conserver l'attestation de formation sur l'euthanasie
- Former les employés qui manipulent et/ou euthanasient les oiseaux et consigner cette action dans le registre de formation.
- Nouveauté** - Détenir un plan d'euthanasie individuelle des oiseaux.
- Nouveauté** - Détenir un plan de dépeuplement si les oiseaux ne sont pas envoyés à l'abattoir.

POLITIQUE DE MUE

Programme de soins des animaux 2.0 - POC

- Les pratiques de mue contrôlée doivent être pratiquée qu'en situation d'urgence sous la supervision d'un nutritionniste et d'un vétérinaire.
 - Nouveauté* - Approbation écrite de la Fédération des producteurs d'œufs du Québec et des Producteurs d'œufs du Canada.
 - Ne pas retirer les aliments et l'eau pour déclencher la mue.
-